



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Location Mobil-homes et Tentes :

- * La location est nominative et ne peut être cédée.
- * La location d'un hébergement se fait par période hebdomadaire du samedi 15h au samedi suivant 11h (sauf location week-end). Le tarif comprend le séjour complet pour les personnes enregistrées avec la réservation 4 ou 6 personnes maximum suivant l'hébergement.
- * Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé de quelque nature que ce soit.
- * En cas de déclaration inexacte du preneur, le loueur pourra annuler le présent contrat et les sommes versées resteront acquises.
- * Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve le droit de disposer de celle-ci s'il n'avait pas de nouvelles dans les 24h suivant la date d'arrivée prévue.
- * Un inventaire des lieux, mobilier, matériel, vaisselle, a lieu au départ de chaque locataire. Celui-ci est tenu de le vérifier le jour de son arrivée et de signaler toute anomalie. Une caution de 250€ pour le bien loué et une de 50€ pour le ménage seront demandées le jour de l'arrivée. Ces sommes seront restituées intégralement si aucune anomalie n'est constatée lors de l'état des lieux. Toute casse ou détérioration sera facturée au locataire. Le ménage doit être fait ou la caution ménage sera retenue en cas de propreté douteuse.
- * Les animaux domestiques sont acceptés (1 par hébergement) tenus en laisse, tatoués et vaccinés sur présentation du carnet de vaccinations. Ils ne seront en aucun cas laissés seuls sur l'emplacement ou dans la location.
- * Tout résident est tenu de se conformer aux dispositions du Règlement Intérieur du camping.

Location d'un emplacement de camping :

- * La journée de camping démarre à 14h et se termine le lendemain à 12h.
- * Vous devrez vous présenter à l'accueil dès votre arrivée au camping.
- * Toute réservation sera accompagnée d'un acompte déductible du montant du séjour.
- * Tout changement pouvant entraîner une modification de la redevance doit être signalé le jour même.
- * Les réservations s'entendent à dates fixes, tout retard supérieur à 24h non signalé entraînera l'annulation de la réservation et la perte de l'acompte.
- * Tout visiteur séjournant dans le camping paye une redevance journalière.
- * En cas de désistement signalé plus de 10 jours avant l'arrivée, l'acompte sera remboursé ; à moins de 10 jours il restera acquis au camping.
- * Les animaux domestiques sont acceptés tenus en laisse, tatoués et vaccinés sur présentation du carnet de vaccinations. Ils ne seront en aucun cas laissés seuls sur l'emplacement.